

Charte Qualité

Côté propriétaires-vendeurs, nous nous engageons à :

I. Vous rencontrer et vous conseiller en toute objectivité.

Est-ce pour vous le moment de vendre votre bien ? Vaut-il mieux le louer ?

II. Réaliser une étude du marché et une analyse comparative sur le secteur concerné pour déterminer avec exactitude le prix de votre bien.

III. Vous guider pour **mettre en valeur tout le potentiel de votre maison ou de votre appartement**, notamment par des conseils en Home-Staging.

IV. Assurer la promotion de votre bien par des annonces qui mettront en avant ses points forts, tant sur des supports choisis pour leur efficacité, qu'auprès de confrères sérieux pour un travail en inter-agences.

V. Vous faire gagner du temps en sélectionnant les candidats acquéreurs en évaluant la qualité de leur dossier.

VI. Organiser et effectuer les visites avec des acquéreurs sérieux et leur apporter des réponses précises

concernant votre bien et son environnement.

VII. Vous rendre compte des retombées publicitaires et des visites effectuées pour que vous puissiez à tout moment connaître l'état d'avancement de votre projet immobilier.

VIII. Mener à bien la négociation qui s'ouvrira entre vous et l'acquéreur.

IX. Constituer avec vous le dossier qui sera remis au Notaire et **vous accompagner** dans toutes les démarches administratives et juridiques indispensables pour la bonne fin de votre projet.

X. Suivre et contrôler le bon déroulement de la vente auprès de votre Notaire, notamment en vous informant de la levée d'éventuelles conditions suspensives.

XI. Vous assurer un service de conciergerie pour vous aider dans votre nouvelle installation.

Concrétisons vos projets immobiliers !

Charte Qualité

Côté acquéreurs, nous nous engageons à :

I. Définir avec vous le type de bien que vous recherchez selon les critères que vous avez choisis.

II. Vérifier ensemble la viabilité financière de votre projet en consultant nos partenaires courtiers et établissements bancaires.

III. Effectuer pour vous une **recherche des biens correspondants à vos attentes.**

IV. Vous faire **gagner du temps** en organisant les **visites appropriées.**

V. Vous faire **visiter** et vous apporter des **réponses précises** concernant les biens et leur environnement.

VI. Mener à bien la négociation qui s'ouvrira entre vous et le vendeur.

VII. Constituer avec vous le dossier qui sera remis au Notaire et **vous accompagner** dans toutes les démarches administratives et juridiques indispensables pour la bonne fin de votre projet.

VIII. Suivre et **contrôler le bon déroulement de la vente** auprès de votre Notaire, jusqu'à la remise des clés lors de la signature de l'acte authentique.

IX. Vous assurer un **service de conciergerie** afin de faciliter votre emménagement.

Concrétisons **vos projets immobiliers** !

Charte Qualité

Côté propriétaires-bailleurs, nous nous engageons à :

I. Vous rencontrer et vous conseiller en toute objectivité : est-il plus judicieux de louer en location nue ou meublée ?

II. Réaliser une analyse comparative sur le secteur concerné pour déterminer avec exactitude le **juste loyer**.

III. Assurer la promotion de votre bien par des annonces qui mettront en avant ses points forts sur des supports choisis pour leur efficacité.

IV. Vous évitez les appels téléphoniques intempestifs des candidats pas toujours sérieux.

V. Vous décharger des visites ainsi que de leurs éventuelles annulations sans en avoir été prévenu.

VI. Choisir pour vous le « bon locataire » en prenant en compte plusieurs **critères de sélection** et en vous faisant bénéficier de notre expérience professionnelle en matière d'**analyse des pièces** constitutives des dossiers.

Cette étape est décisive pour le bon déroulement de la gestion de votre bien. Elle permet notamment de limiter au maximum les risques de loyer impayé.

A ce jour, aucun des locataires que nous avons mis en place ne fait l'objet d'impayé de loyer.

VII. Vous faire bénéficier d'un encadrement juridique sérieux.

VIII. Rédiger les contrats (bail, acte de cautionnement, inventaire etc) **mis à jour par le service juridique** de notre caisse de garantie.

IX. Une fois le locataire en place, vous décharger de ses demandes diverses et variées pouvant intervenir à tout moment du jour et de la nuit, en semaine comme le week-end.

X. Vous décharger de la gestion d'un artisan pour les éventuelles réparations de votre bien.

XI. Vous dégager de toute responsabilité lors des états de lieux et vous n'affrontez pas les locataires.

XII. Vous décharger des courriers administratifs : information au centre des impôts du départ de votre locataire, avis d'échéance, quittances de loyer, régularisation des charges de copropriété et appel des taxes imputables au locataire.

XIII. Chaque mois, vous recevrez votre loyer sur votre compte bancaire et nous nous occupons de tout le reste !

XIV. Vous gagnez du temps.

XV. Vous gagnez en sérénité.

Concrétisons vos projets immobiliers !

Charte Qualité

Côté locataires, nous nous engageons à :

I. Définir avec vous le type de biens que vous recherchez selon les critères que vous avez choisis.

II. Vérifier ensemble, dès le 1^{er} contact, la **viabilité financière de votre projet** et trouver les **solutions adaptées** à votre situation.

III. Vous **proposer des biens correspondants à vos attentes.**

IV. Vous **faire gagner du temps** en organisant les visites appropriées.

V. Vous faire **visiter** et vous apporter des **réponses précises** concernant les biens et leur environnement.

VI. Vous aider et **vous guider dans la constitution de votre dossier** de candidature à la location.

VII. **Etablir les contrats** (baux, acte de cautionnement etc) et **rédiger un état des lieux contradictoire.**

VIII. Vous assurer **un service de conciergerie** afin de faciliter votre emménagement.

Concrétisons **vos projets immobiliers** !